



LES MATÉRIAUX POUR CONSTRUIRE LE MONDE

ACTUALISATION EN DATE DU 5 JUIN 2003
DU DOCUMENT DE REFERENCE 2002

DÉPOSÉ AUPRÈS DE LA COMMISSION
DES OPÉRATIONS DE BOURSE
LE 4 AVRIL 2003 SOUS LE NUMÉRO D.03-0375

I. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

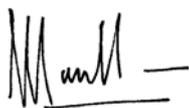
I.1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

- Bernard Kasriel, Directeur Général, Lafarge; et
- Jean-Jacques Gauthier, Directeur Général Adjoint, Finance, Lafarge.

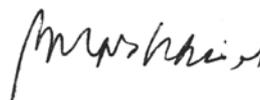
I.2 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

"A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Lafarge; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée."

Paris, le 4 juin 2003



Jean-Jacques Gauthier
Directeur Général Adjoint, Finance



Bernard Kasriel
Directeur Général

I.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

I.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

- Deloitte Touche Tohmatsu, 185, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, représenté par Monsieur Arnaud de Planta.
Date du premier mandat : 1994.
Date du mandat actuel : assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000, expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005, soit une durée de 6 exercices.
- Monsieur Thierry Karcher, 21 rue d'Artois, 75008 Paris, en remplacement de Cogenco-Flipo, démissionnaire.
Date du premier mandat et mandat actuel : assemblée générale ordinaire du 28 mai 2002, expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005, soit une durée de 4 exercices.

I.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

- BEAS, 7-9, villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine.
Date du premier mandat et mandat actuel : assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000, expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005, soit une durée de 6 exercices.
- Monsieur Stéphane Marie, 20 bis, rue Boissière, 75116 Paris.
Date du premier mandat et mandat actuel : assemblée générale ordinaire du 28 mai 2002, expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007, soit une durée de 6 exercices.

I.3.3 Attestation des responsables du contrôle des comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
185, avenue Charles-de-Gaulle
B.P. 136
92203 Neuilly-sur-Seine Cedex

Thierry Karcher
21, rue d'Artois
75008 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Lafarge et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document de référence déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 4 avril 2003 sous le numéro D.03-0375, et son actualisation ci-jointe.

Ces documents ont été établis sous la responsabilité de Messieurs Bertrand Collomb, Président Directeur Général de Lafarge et Jean-Jacques Gauthier, Directeur Général Adjoint Finance de Lafarge s'agissant du document de référence et de Messieurs Bernard Kasriel, Directeur Général de Lafarge et Jean-Jacques Gauthier, Directeur Général Adjoint Finance de Lafarge s'agissant de l'actualisation du document de référence. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'ils contiennent portant sur la situation financière et les comptes.

Le document de référence a fait l'objet d'un avis de notre part en date du 3 avril 2003, dans lequel nous avons conclu que, sur la base des diligences effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans le document de référence.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- à vérifier qu'il n'est pas survenu d'événements postérieurs à la date de notre avis rappelée ci-dessus, de nature à remettre en cause la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, contenues dans le document de référence,
- à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans l'actualisation et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de notre part. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans cette actualisation, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission, étant précisé que cette actualisation ne comporte pas de données prévisionnelles isolées.

Les comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 arrêtés par le conseil d'administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par les soins de Deloitte Touche Tohmatsu et Cogercor Flipo, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve. L'observation suivante a été formulée : «sans remettre en cause la conclusion exprimée dans notre rapport nous attirons votre attention sur la note 1 L) de l'annexe aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 figurant dans le présent document de référence qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application, à compter du 1er janvier 2000, du nouveau règlement du Comité de la réglementation comptable relatif aux comptes consolidés».

Les comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 arrêtés par le conseil d'administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par les soins de Deloitte Touche Tohmatsu et Cogercio Flipo, selon les normes professionnelles applicables en France. Aucune réserve ni observation n'a été formulée dans leur rapport.

Les comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 arrêtés par le conseil d'administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le document de référence et son actualisation.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 juin 2003

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu

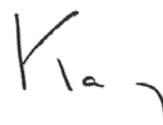
Thierry Karcher



Arnaud de Planta



Jean-Paul Picard



I.4 RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Investisseurs institutionnels et analystes financiers :

James Palmer, Danièle Daouphars

Lafarge

61 rue des Belles Feuilles, 75116 Paris

Tél. : +33 (0)1 44 34 11 11

Fax. : +33 (0)1 44 34 12 37

james.palmer@lafarge.com

daniele.daouphars@lafarge.com

Actionnaires individuels :

Delphine Bueno

Téléphone vert (France uniquement) pour les informations sur l'action Lafarge et les comptes nominatifs purs (au CCF) : 0800 06 06 46

Tél. international : +33 (0)1 44 34 12 73

Fax. : +33 (0)1 44 34 12 37

delphine.bueno@lafarge.com

II. COMPLEMENT AU DOCUMENT DE REFERENCE

Les informations fournies ci-après mettent à jour et complètent les renseignements relatifs à Lafarge fournis dans le document de référence de la société Lafarge, déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 4 avril 2003 sous le numéro D.03-0375.

5.1 COMPTES DE LAFARGE

Les notes aux comptes consolidés du groupe figurant dans le document de référence sont complétés par les précisions suivantes :

Note 5 : Informations pro forma sur le résultat

Les comptes de résultat consolidés pro forma présentant les résultats 2000 et 2001 du groupe comme si l'acquisition de BCI et la cession de la majorité de la branche Matériaux de Spécialités avaient effectivement été réalisées au début de chacune des périodes considérées ont fait l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes.

Note 23 : Dettes

Les contrats d'emprunt contenant des clauses imposant le respect continu de certaines restrictions concernent des filiales dans certains pays ; le montant total de ces contrats représente environ 5% de la dette brute consolidée du groupe. Pour l'essentiel, ces clauses ont une faible probabilité d'être activées.

Note 24 : Instruments Financiers – Risque Action

Les contrats d'equity swap visés portent sur des titres hors groupe détenus par des tiers.

7.1 EVOLUTION RECENTE DE LAFARGE

7.1.1 Principaux développements depuis le 4 avril 2003¹

Décision des autorités allemandes de la concurrence

Lafarge a annoncé, le 14 avril 2003, que sa filiale Lafarge Zement venait d'être officiellement informée de la décision des autorités allemandes de la concurrence (Bundeskartellamt) de lui infliger une amende de 86 millions d'euros pour avoir pris part à des actions anti-concurrentielles en Allemagne. Lafarge estime que le montant de l'amende est disproportionné et a décidé de porter l'affaire devant le Tribunal supérieur régional (Oberlandesgericht) de Düsseldorf.

Lafarge rappelle qu'une provision de 300 millions d'euros a été constituée dans les comptes 2002 pour couvrir les risques liés à la décision de la Commission Européenne sur le Plâtre, contre laquelle Lafarge a fait appel, et à l'enquête des autorités allemandes de la concurrence sur l'industrie cimentière en Allemagne.

¹

Date du dépôt du document de référence auprès de la Commission des opérations de bourse.

Accord de joint-venture au Bangladesh

Lafarge a ensuite annoncé le 14 mai 2003 la signature d'un accord de joint-venture à parts égales avec Cementos Molins pour la construction d'une nouvelle cimenterie clé en main à Chhatak, dans le nord du Bangladesh. Au terme de cet accord de joint-venture, Lafarge et Cementos Molins détiendront ensemble environ 60% de Lafarge Surma Cement Limited. La part du capital restante sera détenue par des sociétés internationales de financement et des investisseurs locaux.

Michel Rose, Directeur général délégué de Lafarge, a déclaré : « *Cet accord avec Cementos Molins démontre notre capacité à poursuivre notre développement sur un marché émergent, tout en respectant nos engagements à retrouver une structure financière du Groupe similaire à celle de la fin de l'année 2000.* »

Le Bangladesh, avec une population de 130 millions d'habitants, figure au tout premier rang des pays d'Asie en terme de potentiel de croissance économique. Cette nouvelle cimenterie disposera des installations technologiques les plus récentes et aura une capacité de production annuelle de 1,2 million de tonnes de ciment Portland. Le démarrage est prévu en 2005.

7.1.2 Programme d'achat d'actions

Une note d'information relative au programme d'achat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 20 mai 2003 a été visée par la Commission des opérations de bourse le 7 avril 2003 sous le numéro 03-228.

7.1.3 Assemblée générale mixte de Lafarge du 20 mai 2003

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Lafarge, réunie à Paris le 20 mai 2003, a approuvé les comptes de l'exercice 2002.

A cette occasion, Lafarge a confirmé son objectif de réduction de la dette nette fixé à 1 milliard d'euros en 2003 (hors effet de change). Cet objectif sera atteint grâce à une discipline financière rigoureuse, conjuguant la génération de cashflow, l'amélioration des performances opérationnelles, la diminution des investissements prévus – qui passent de 1,5 milliard d'euros à 1,2-1,3 milliard d'euros – avec une politique sélective de cessions d'actifs pour un montant compris entre 400 et 600 millions d'euros.

Bernard Kasriel, dans son nouveau rôle de Directeur Général de Lafarge, a indiqué : « *Malgré un environnement économique incertain, et grâce à la poursuite de nos programmes de performance, nous envisageons, hors effet de change, un résultat d'exploitation courant stable pour l'année 2003, et ceci malgré l'augmentation des charges liées aux retraites (à hauteur de 98 millions d'euros).* »

L'assemblée générale a autorisé la distribution d'un dividende de 2,30 euros par action. Les actionnaires pourront opter, du 2 au 20 juin 2003 inclus, pour un réinvestissement de leur dividende en actions à un prix préférentiel de 51,42 euros.

7.1.4 Nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué

Le Conseil d'administration du 20 mai 2003 qui s'est tenu préalablement à l'assemblée générale mixte du même jour a décidé de nommer comme Directeur Général Délégué Bruno Lafont, Directeur général adjoint en charge de la Branche Plâtre depuis 1998, qui prend ainsi place dans la Direction Générale du

Groupe comprenant Bernard Kasriel, devenant Directeur Général à compter de ce même jour et Michel Rose, déjà Directeur Général Délégué.

7.1.5 Dépôt d'un document annuel (« Form 20-F ») auprès de la Securities and Exchange Commission

Dans le cadre des obligations résultant de la cotation de ses actions sous forme d'*American Depositary Receipts* aux Etats-Unis, Lafarge a déposé un document annuel ("Form 20-F") en langue anglaise auprès de la Securities and Exchange Commission le 25 avril 2003. Ce Form 20-F contient notamment la description des différentes activités du groupe, le rapport de gestion de l'exercice, les comptes annuels consolidés avec un tableau de réconciliation rapprochant le résultat net et les capitaux propres établis en principes comptables français de leurs équivalents en principes comptables américains, ainsi que des informations sur la direction du groupe, son actionnariat et ses statuts.

Le tableau de passage entre ces comptes consolidés et des comptes qui seraient présentés selon les normes comptables américaines tel que publié dans le Form 20-F se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Résultat net	Capitaux propres
En normes françaises	456	6 981
Regroupement d'entreprises	168	118
Engagements de retraite	1	-536
Impact SFAS 142	-160	-160
Plans de stock options et Lafarge en action	35	-21
Provisions pour restructurations	-87	33
Instruments dérivés	-8	-154
Titres disponibles à la vente	-	-105
Autres retraitements	-11	-62
Impact fiscal des ajustements ci-dessus	35	236
Intérêts minoritaires	7	64
En normes américaines	436	6 394

Les principaux écarts concernent :

- le traitement des regroupements d'entreprises, et notamment depuis le 1er Janvier 2002, le non amortissement des écarts d'acquisition positifs,
- la comptabilisation des engagements de retraite et notamment la différence de principe pour le traitement des «ajustements de dette minimum»,
- la première application de la norme SFAS 142 qui a conduit à une dépréciation additionnelle de l'écart d'acquisition de l'activité toiture, résultant non pas de différences de principes comptables mais de différences dans la valeur des actifs nets comptables telle qu'elle a été déterminée dans les deux référentiels,
- les plans de stocks options pour lesquels l'écart entre le prix d'exercice des options et la valeur boursière des actions est reconnu dans le compte de résultat en norme américaine,
- les plans d'attribution d'actions aux salariés pour lesquels le coût d'abondement est constaté en résultat en norme américaine,

- les provisions pour restructurations (la majeure partie de l'écart provenant des coûts de restructuration pour départs volontaires qui ne sont provisionnés que lors de l'acceptation du plan par les salariés en norme américaine),
- les instruments dérivés (l'écart s'explique principalement par la comptabilisation à leur juste valeur en norme américaine des swaps de taux d'intérêt et des options d'achat et de vente croisées),
- les moins values latentes sur titres considérés comme « disponibles à la vente » en norme américaine,
- les effets des éléments ci-dessus sur les postes impôts et intérêts minoritaires.

Les explications détaillées relatives aux écarts décrits ci-dessus sont présentées dans le Form 20-F disponible sur le site internet du groupe.

Le Form 20-F mentionne par ailleurs, conformément aux nouvelles dispositions introduites par la loi Sarbanes-Oxley du 30 juillet 2002, que le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint, Finance de la Société ont évalué les contrôles et procédures internes relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (« *disclosure controls and procedures* ») telles que définies par la réglementation américaine, ainsi que leur efficacité, dans les 90 jours précédant la date de dépôt du document, soit le 25 avril 2003, et ont conclu à l'adéquation et à l'efficacité de ces contrôles et procédures. Il précise en outre qu'à la connaissance de la Société, il ne s'était produit, postérieurement à la date de cette évaluation, aucun changement significatif dans le contrôle interne (« *internal controls* ») de la Société ou dans d'autres domaines susceptibles d'affecter de manière significative ses contrôles et procédures internes et qu'il n'y avait, au 25 avril 2003, aucune insuffisance ou carence significatives du contrôle interne nécessitant des actions correctives. Enfin, le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint, Finance de la Société ont produit chacun dans le cadre du dépôt du Form 20-F, un certificat attestant des différents éléments visés ci-dessus.

7.2 CHIFFRE D'AFFAIRES TRIMESTRIEL DE LAFARGE²

Le 29 avril 2003, Lafarge a annoncé son chiffre d'affaires pour le premier trimestre 2003, qui est en repli de 2,3% à périmètre et change constants. L'appréciation de l'euro s'est traduite par un effet de change négatif de 10,1%.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2003 est en recul de 14,4%, passant de 3.145 millions € à 2.691 millions €, tandis que le chiffre d'affaires à périmètre et change constants baisse de 2,3%. Les variations importantes des taux de change ont eu un impact de -10,1% sur le chiffre d'affaires. L'effet net des changements de périmètre est de -2%, en grande partie sous l'effet des cessions réalisées en 2002.

Commentant ces chiffres, Bertrand Collomb, Président-directeur général du Groupe, a déclaré:

« Le caractère saisonnier de nos activités se traduit souvent par d'importantes variations du chiffre d'affaires au premier trimestre, car la demande du marché dépend des conditions climatiques. En 2002 sur la même période, nous avons publié un chiffre d'affaires élevé en raison de températures exceptionnellement douces, tandis qu'en 2003 l'hiver a été extrêmement rigoureux dans de nombreux pays. Nous sommes donc prudents en début d'année quant à l'élaboration de tendances de chiffre d'affaires pour le reste de l'année. »

² Données financières non auditées

Il a également souligné : « *Dans un environnement économique, qui est encore incertain, nos priorités pour 2003 demeurent nos programmes d'amélioration de performance, le retour à une structure financière similaire à celle de la fin de l'année 2000 et la réduction de la dette d'1 milliard €, hors effet de change.* »

L'évolution du chiffre d'affaires par branche, à périmètre et change constants et avant élimination des ventes inter-branches, est la suivante :

CIMENT : - 3,4%

Après le premier trimestre record de l'exercice 2002, les ventes ont reculé dans plusieurs marchés, principalement en raison d'une diminution des volumes. Des conditions climatiques particulièrement rudes ont eu un impact notable sur le marché de la construction dans de nombreux pays, en particulier dans l'hémisphère nord ; les volumes sont notamment en net repli en France, en Grèce, en Amérique du Nord, en Pologne et en Roumanie.

Une forte croissance des volumes a été enregistrée en Espagne, au Maroc et au Kenya.

Les difficultés macro-économiques et le contexte politique ont pesé sur les ventes au Venezuela, en Turquie et au Nigeria.

Dans l'ensemble, les prix sont restés stables. Le Brésil s'est nettement redressé sous l'effet de tendances favorables. Les prix se sont aussi améliorés dans nombre de nos activités africaines et des tendances positives ont été observées en Corée du Sud et en Inde.

Les régions les plus difficiles en termes de prix restent l'Egypte, les Philippines et l'Allemagne où une sévère concurrence sur les prix, aggravée par un marché de la construction médiocre, continue d'avoir une incidence négative sur le chiffre d'affaires.

GRANULATS & BÉTON : - 0,6%

Le léger repli des ventes est en grande partie imputable aux conditions climatiques de cet hiver en France et en Amérique du Nord.

Les tendances en matière de prix ont été favorables aussi bien pour les granulats que pour le béton dans l'ensemble de la branche.

TOITURE : - 3,2%

Le chiffre d'affaires a pâti en Europe de l'Ouest de la rigueur de l'hiver, mais aussi d'une baisse de la demande en France et en Allemagne, en particulier pour les tuiles en béton. Les ventes au Royaume-Uni, en Scandinavie et en Italie ont connu une évolution positive. Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires a continué d'enregistrer une forte progression grâce aux conditions favorables qui ont prévalu sur de nombreux marchés. La croissance est restée forte pour les ventes d'accessoires de couverture.

PLATRE : + 1,3%

L'augmentation du chiffre d'affaires tient essentiellement à une croissance globale positive en Europe de l'Ouest et en Asie. En Amérique du Nord, après des ventes record au cours du premier trimestre 2002, les ventes ont baissé en raison des conditions hivernales, qui ont également eu une incidence négative sur la production dans le Nord-Est du pays. En moyenne les prix en Amérique du Nord ont été supérieurs de 2% sur le trimestre par rapport à ceux de l'année précédente.

EFFETS DE CHANGE NEGATIFS : -10,1%, soit 332 millions d'euros.

Les fluctuations des changes ont eu un impact particulièrement important sur le chiffre d'affaires au premier trimestre 2003. La forte appréciation de l'euro dans la seconde moitié de l'année 2002, qui s'est encore renforcée au premier trimestre 2003, se traduit par un effet de conversion important sur les devises suivantes : dollar US (124 millions €), dollar canadien (23 millions €), réal brésilien (34 millions €), livre sterling (29 millions €) et le ringgit malais (23 millions €).

EFFETS DE PERIMETRE : -2%, SOIT 59 MILLIONS €

Le chiffre d'affaires du premier trimestre lié à des acquisitions s'élève à 50 millions €. L'effet lié aux désinvestissements et au changement du mode de consolidation pour le Maroc se traduit par une réduction du chiffre d'affaires de 109 millions €.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE AU 31 MARS 2003

	31 mars 2003 Millions €	31 mars 2002 Millions €	Variation	A périmètre et taux de change constants	A périmètre et taux de change constants, avant élimination des ventes inter- branches
Ciment	1,299	1,593	-18,5%	-4,2%	-3,4%
Granulats et Béton	796	911	-12,7%	-0,5%	-0,6%
Toiture	279	298	-6,4%	-3,2%	-3,2%
Plâtre	295	298	-1%	+1,3%	+1,3%
Autres	22	45	-50,2%	+8,4%	+8,4%
TOTAL	2,691	3,145	-14,4%	-2,3%	NA

	<u>31 mars 2003</u> Millions €	<u>31 mars 2002</u> Millions €	<u>Variation 2003/2002</u>
<u>Chiffre d'affaires par zone géographique de destination</u>			
Europe Occidentale	1 283	1 392	-8%
Europe Centrale et de l'Est	90	89	1%
Bassin Méditerranéen	95	144	-34%
Amérique du Nord	575	741	-22%
Amérique Latine et Caraïbes	146	208	-30%
Afrique Sub-Saharienne/Océan Indien/Autres	205	217	-6%
Asie/Pacifique	297	354	-16%
<u>Chiffre d'affaires par Branche</u>			
Ciment	1 299	1 593	-18%
Granulats et Béton	796	911	-13%
Toiture	279	298	-6%
Plâtre	295	298	-1%
Autres	22	45	-51%
TOTAL	2 691	3 145	-14%

BRANCHE CIMENT

Volumes par zone géographique de destination (ajustés de la contribution des filiales consolidées selon la méthode proportionnelle)			
(en millions de tonnes)	31 mars 2003	31 mars 2002	Variation 2003/2002
Europe Occidentale	6,6	7,6	-13%
Europe Centrale et de l'Est	1,1	1	5%
Bassin Méditerranéen	1,8	2,1	-14%
Amérique du Nord	2,7	2,9	-8%
Amérique Latine et Caraïbes	1,5	1,7	-11%
Afrique Sub-Saharienne et Océan Indien	2,6	2,5	6%
Asie/Pacifique	5,3	5	6%
Total	21,6	22,8	-5%

Chiffre d'affaires après éliminations des ventes inter-branches par zone géographique de destination			
(en millions d'euros)	31 mars 2003	31 mars 2002	Variation 2003/2002
Europe Occidentale	471	544	-13%
Europe Centrale et de l'Est	49	46	7%
Bassin Méditerranéen	79	119	-34%
Amérique du Nord	212	288	-26%
Amérique Latine et Caraïbes	99	145	-32%
Afrique Sub-Saharienne/Océan Indien/Autres	175	194	-10%
Asie/Pacifique	214	257	-17%
Total Chiffre d'affaires consolidé	1 299	1 593	-18%

Chiffre d'affaires après éliminations des ventes inter-branches par origine				
(en millions d'euros)	31 mars 2003	31 mars 2002	Variation 2003/2002	Variation 2003/2002 (à périmètre et change constant)
Europe Occidentale	524	596	-12%	-3%
Europe Centrale et de l'Est	53	47	13%	-6%
Bassin Méditerranéen	71	117	-39%	-8%
Amérique du Nord	242	315	-23%	-7%
Amérique Latine et Caraïbes	112	164	-32%	1%
Afrique Sub-Saharienne/Océan Indien/Autres	202	216	-6%	7%
Asia /Pacifique	208	259	-20%	-3%
Total avant élimination des ventes inter-branches	1 412	1 714	-18%	-3,4%
Total Chiffre d'affaires consolidé	1 299	1 593	-18%	-4,2%

BRANCHE GRANULATS ET BETON

Volumes par zone géographique de destination (ajustés de la contribution des filiales consolidées selon la méthode proportionnelle)

(en millions de tonnes)	<u>31 mars 2003</u>	<u>31 mars 2002</u>	<u>Variation 2003/2002</u>
Granulats			
Europe Occidentale	16,8	17,4	-3%
Amérique du Nord	14	14,4	-3%
Autres pays	3,3	3,1	8%
Total	34,1	34,9	-2%
Béton			
Europe Occidentale	3,3	3,7	-11%
Amérique du Nord	1,8	1,8	-2%
Autres pays	2,1	2,3	-9%
Total	7,2	7,8	-8%

Chiffre d'affaires après éliminations des ventes inter-branches par zone géographique de destination

(en millions d'euros)	<u>31 mars 2003</u>	<u>31 mars 2002</u>	<u>Variation 2003/2002</u>
Granulats et produits liés	295	325	-9%
Béton prêt à l'emploi et produits en béton	501	586	-15%
Total Granulats et Béton	796	911	-13%
Europe Occidentale	418	437	-4%
Amérique du Nord	279	351	-21%
Autres pays	99	123	-20%

Chiffre d'affaires après éliminations des ventes inter-branches par origine

(en millions d'euros)	<u>31 mars 2003</u>	<u>31 mars 2002</u>	<u>Variation 2003/2002</u>	<u>Variation 2003/2002</u> (à périmètre et change constant)
Granulats et produits liés	298	330	-10%	-0,1%
Béton prêt à l'emploi et produits en béton	501	587	-15%	-0,7%
Total Granulats et Béton avant élimination des ventes inter-branches	799	917	-13%	-0,6%
Europe Occidentale	421	440	-4%	
Amérique du Nord	280	353	-21%	
Autres pays	98	124	-21%	
Total Granulats et Béton (consolidé)	796	911	-13%	-0,5%

BRANCHE TOITURE

Volumes par destination (ajustés de la contribution des filiales consolidées selon la méthode proportionnelle)			
	31 mars 2003	31 mars 2002	Variation 2003/2002
Tuiles en béton (en millions de m2)			
Europe Occidentale	12,2	12,8	-5%
Amérique du Nord	4,4	4,1	7%
Autres pays	7,1	8,3	-14%
Tuiles en terre cuite (en millions de m2)			
Europe	4,8	4,9	-2%
Cheminées (en milliers de km)	479	529	-9%

Chiffre d'affaires (après éliminations des ventes au sein de la branche par origine)				
(en millions d'euros)	31 mars 2003	31 mars 2002	Variation 2003/2002	Variation 2003/2002 (à périmètre et change constant)
Total	279	298	-6%	-3,2%
Dont Tuiles en béton				
Europe Occidentale	95	103	-8%	
Amérique du Nord	24	28	-12%	
Autres pays	22	27	-19%	
Tuiles en terre cuite	50	50	0%	
Cheminées	29	31	-7%	
Autres produits de toiture	59	59	0%	

BRANCHE PLATRE

Volumes par destination (ajustés de la contribution des filiales consolidées selon la méthode proportionnelle)			
(en millions de pieds carrés)	31 mars 2003	31 mars 2002	Variation 2003/2002
Total	151	141	7%

Chiffre d'affaires (après éliminations des ventes au sein de la branche par origine)				
(en millions d'euros)	31 mars 2003	31 mars 2002	Variation 2003/2002	Variation 2003/2002 (à périmètre et change constant)
Total	295	298	-1%	+1,3%
Europe Occidentale	168	153	10%	
Amérique du Nord	53	66	-20%	
Autres pays	74	79	-6%	

Analyse de variation du chiffre d'affaires par région et sur les principaux marchés³

	Effet Volume %	Effet prix, produit, client et autres effets mix %	Variation de l'activité par rapport à 2002 %
CIMENT			
Europe Occidentale	-2	-1	-3
France	-9	6	-3
Royaume-Uni	-1	1	0
Espagne	11	3	14
Allemagne	13	-38	-25
Grèce	-12	6	-6
Europe Centrale	-3	-4	-6
Pologne	-26	3	-23
Roumanie	-19	13	-7
Bassin Méditerranéen	-6	-2	-8
Turquie	-27	-12	-38
Maroc	15	4	18
Jordanie	-8	1	-8
Egypte	14	-30	-16
Amérique du Nord	-8	1	-7
Amérique latine, Caraïbes	-4	5	1
Brésil	3	26	29
Vénézuela	-43	-9	-52
Chili	-4	10	6
Afrique, Océan Indien	3	4	7
Kenya	14	3	16
Nigeria	-11	6	-5
Afrique du Sud	-9	15	6
Asie, Moyen Orient	2	-5	-3
Malaisie	-2	-7	-9
Philippines	18	-33	-15
Inde	-12	10	-2
Corée du Sud	3	9	12
TOTAL CIMENT	-4	0	-3

GRANULATS			
France	-4	1	-3
Royaume-Uni (Granulats seuls) (*)	-15	13	-2
Amérique du Nord (Granulats seuls)	-3	3	-1
TOTAL GRANULATS	-4	4	0

(*) Ventes au Royaume-Uni impactés par la taxe sur les granulats. L'effet prix hors taxe sur les granulats était de 3%

³ variation à périmètre et change constant avant élimination des ventes inter-branches

Analyse de variation du chiffre d'affaires par région et sur les principaux marchés⁴

	Effet Volume %	Effet prix, produit, client et autres effet mix %	Variation de l'activité /2002 %
BETON PRET A L'EMPLOI			
France	-8	4	-4
Royaume-Uni	-5	9	4
Amérique du Nord	0	2	1
TOTAL BETON PRET A L'EMPLOI	-4	3	-1
TOITURE			
Europe Occidentale (Tuiles Béton)	-6	-2	-8
Europe Occidentale (Tuiles Terre cuite)	-2	3	1
Royaume-Uni			
Béton	3	-3	0
Terre cuite	-9	10	1
France			
Béton	-15	0	-14
Terre cuite	-13	6	-7
Allemagne			
Béton	-11	-4	-15
Terre cuite	30	-9	21
Etats-Unis (Béton)	7	1	8
Cheminées	-10	4	-6
Autres accessoires de toiture			10
TOTAL TOITURE	-6	3	-3
PLATRE			
Plaques de plâtre			
Europe Occidentale	-3	7	4
Amérique du Nord	-9	2	-8
Asie/Pacifique	14	-1	13
TOTAL PLATRE	-2	3	1

⁴ variation à périmètre et change constant avant élimination des ventes inter-branches

S.A AU CAPITAL DE 531 521 732 EUROS

SIÈGE SOCIAL : 61 RUE DES BELLES FEUILLES - BP 40 - 75782 PARIS CEDEX 16 - FRANCE

TÉLÉPHONE : + 33 1 44 34 11 11 - TÉLÉCOPIE : + 33 1 44 34 12 00

542 105 572 RCS PARIS

www.lafarge.com

